

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202502/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 29/01/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
M L'HELGUEN Patrick qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme HUBERT est élue secrétaire de séance.

FRAIS DE LA SAFER DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES TERRAINS (DÉLIBÉRATION 202411-06)

En accord avec la délibération 202411-06 du 5 novembre 2024, la commune s'est portée candidate auprès de la SAFER pour l'acquisition des terrains acquis par cette dernière auprès de M THIEULARD.

La surface totale à l'achat, à ajuster suite au document d'arpentage représente 53a82ca environ, à 0.40 € du m².

Pour finaliser cette acquisition, le conseil municipal approuve à l'unanimité de payer le montant des frais d'intervention de la SAFER qui s'élève à 2340€ TTC, auxquels s'ajoutent les frais de dossier d'un montant de 121€88 TTC.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

